

CHAPITRE 16

L'IMMIGRATION HAITIENNE AU QUEBEC MODALITES D'INSERTION

Victor PICHE

INTRODUCTION

L'immigration haïtienne au Québec constitue un phénomène relativement récent. Avant les années 1960, la politique d'immigration canadienne était caractérisée par des critères de préférences racistes. Les noirs n'étaient pas admissibles. Dans les années 60, les critères racistes ont été abolis et remplacés par une série de critères basés surtout sur les qualifications socio-professionnelles. C'est à partir des années 70 que l'immigration haïtienne deviendra importante. En effet, depuis environ 1974, Haïti constitue le premier pays source d'immigration pour le Québec : il fournit en moyenne environ 10-12 % de l'immigration totale (sauf pour trois années où ce pourcentage grimpe à 16-17 %). De 1968 à 1985, 37 178 personnes d'origine haïtienne (lieu de naissance) sont entrées au Québec, dont 83 % depuis 1974. On estimerait à près de 40 000 la communauté haïtienne au Québec, dont 90 % à Montréal.

L'objectif de la présente communication est de présenter les grandes lignes d'une recherche portant sur l'insertion de la population haïtienne au Québec. La recherche en question comporte deux volets : l'un sur les forces d'émigration en Haïti même et l'autre sur les modalités d'insertion au Québec. Trois types d'insertion ont été retenus : l'insertion spatiale (logement, quartier) : l'insertion sur le marché du travail et l'insertion des enfants dans le milieu scolaire. Dans cette communication, il ne sera question que de l'insertion sur le marché du travail (1).

Nous allons procéder en trois temps. Premièrement, nous allons présenter les fondements théoriques et conceptuels de nos travaux. Deuxièmement nous verrons les implications méthodologiques qui en découlent. Enfin, nous examinons le cas concret de l'immigration haïtienne au Québec à la lumière des aspects théoriques et méthodologiques présentés dans les deux premières parties.

1. THEORIES ET CONCEPTS

L'étude des migrations passe nécessairement par la théorisation : seul un cadre théorique permet de définir quel mouvement spatial est significatif du point de vue social et politique. Plusieurs postulats sont à la base de notre recherche : je ne ferai que les énumérer ici. Le postulat central est que la

(1) Pour la dimension spatiale, voir BERNECHE, 1983 ; BERNECHE et MARTIN, 1984 ; pour la dimension scolaire, voir BARBIER, Ollivier et Pierre-Jacques, 1984.

migration constitue un mécanisme de circulation entre des systèmes de places disponibles dans la société. Ici, la place est définie essentiellement en terme de travail. Une des questions cruciales pour nous devient : quelles places sont disponibles et quelles sont les règles d'accès (qui y a accès et/ou qui contrôle les places) ? C'est donc l'ensemble de l'organisation de la production dont il est question ici. Dans cette optique, la migration est conceptualisée comme une migration de « travail ». Reste donc à définir le concept travail. D'abord, il renvoie à la double nature de la production sociale, celle impliquant la production des êtres humains (la reproduction démographique) et celle impliquant la production des biens matériels (grosso modo la production économique). Il y a donc en partant un double système de places et la migration reflète la circulation à l'intérieur de chaque système et d'un système à l'autre. Trop souvent, dans les théories migratoires, seule la deuxième forme de production est prise en compte. Cela occulte complètement la signification sociale des migrations féminines (1).

Ce premier postulat est fondamental dans la mesure où il oblige à voir derrière le travail productif les rapports sociaux qui les sous-tendent. En bref, dans notre recherche, il s'agit, d'une part, des rapports domestiques dans la famille qui régissent la reproduction démographique et l'activité qui y est rattachée, et d'autre part, des rapports capitalistes qui régissent la production économique (vente et achat de la force de travail sur le marché du travail).

De plus, le travail comprend non seulement l'activité effective mais tout le processus de « mise en qualification » ou de formation. En effet, non seulement la signification sociale de la migration variera selon la place occupée mais souvent la migration peut contribuer à modifier les qualifications, par exemple par la scolarisation ou la formation « sur le tas ».

Le deuxième postulat, plus méthodologique celui-ci, est que la migration ne peut se réduire à un seul niveau d'analyse, qu'il soit « macro » ou « micro ». Trop souvent dans la littérature, l'un est privilégié au détriment de l'autre. Au niveau macrosocial, la migration est reliée aux transformations dans les procès de travail et leurs implications en terme de « demande » de travail. En général, les modèles insistent sur la demande de travail salarié et rattache la théorie de la migration aux théories du marché du travail. L'approche marxiste, par exemple, considère la migration comme une mobilité forcée répondant aux exigences de l'accumulation du capital (e.g. De GAUDEMAR, 1979 ; AMIN, 1974). Cela implique donc l'étude de l'évolution historique du marché du travail. En fait, à la suite des théories de la segmentation, il faut plutôt parler des marchés de travail (voir e.g. PORTES, 1981). Mais si les flux migratoires sont fonction de la structuration des marchés de travail, cette structuration ne peut se comprendre sans la relier organiquement à la division internationale du travail et donc au système mondial. Cette partie est la plus connue dans la mesure où la théorie de la dépendance a été son véhicule principal (GREGORY et PICHE, 1978).

(1) Pour les migrations africaines, cela est encore plus grave.

Mais ce modèle est partiel : il néglige la demande de travail générée par la sphère non marchande. Dans le cas qui nous intéresse, même si cette sphère de production est à toutes fins utiles réduite à la production et la reproduction des êtres humains (1), elle demeure génératrice d'une quantité importante de travail dit domestique. Compte tenu de la division sexuelle du travail, les migrations féminines s'inscrivent précisément dans ce contexte de contraintes sociales (2).

Globalement, la migration doit donc répondre à des demandes de travail provenant de deux sphères dont la forme précise de l'articulation dépend de l'évolution historique des formes de contrôles sur la force de travail. Dans le cas du Québec, il est évident que la demande de travail salarié est dominante et déterminante (3). Comme la force de travail est « consommée » largement à l'extérieur de la famille, c'est également à l'extérieur de celle-ci que sont définies les qualifications requises pour avoir accès à un emploi salarié.

Cette approche privilégie l'aspect structurel et agrégatif. En plus, elle part d'en « haut », c'est-à-dire qu'elle s'intéresse d'abord au processus d'accumulation du capital (ou, si vous voulez, au développement capitaliste) et les besoins en force de travail qu'il génère : la migration est alors perçue comme réponse quasi mécanique, voire forcée, aux demandes des marchés du travail. Et les volumes et les directions sont régis par les besoins quantitatifs et spatiaux du capital.

Mais on peut aussi partir d'en « bas » (le niveau micro) (4). La migration est alors analysée sous l'angle des stratégies. En effet, il est crucial de voir comment s'organisent les individus pour accéder aux places. Ici, le processus d'acquisition de caractéristiques ou de qualifications individuelles est crucial car il déterminera les options migratoires possibles. Mais ce processus implique lui aussi des rapports sociaux en ce sens que les qualifications (5) acquises doivent être « négociées » par chaque individu : la capacité de négociation (le

-
- (1) Dans le cas ouest-africain par contre, cette sphère est le lieu d'une production de bien considérable ; dans les zones rurales en particulier, cette sphère est fortement dominante. Négliger la demande de travail générée par cette sphère revient à évacuer l'essentiel du fait migratoire : voir GREGORY et PICHE, 1986.
 - (2) Dans le contexte ouest-africain, la demande de travail dans la sphère domestique est telle que le travail des enfants s'ajoute au travail féminin, de sorte que les migrations des jeunes aussi s'inscrivent dans un contexte de contraintes sociales.
 - (3) L'articulation dans le contexte ouest-africain prend une forme radicalement différente puisqu'il existe deux systèmes de demandes qui sont encore fortement en concurrence, même si la logique du développement favorise nettement le système capitaliste. La migration circulaire caractérise d'ailleurs un tel contexte : voir Standing, 1985.
 - (4) Pour des fins de présentation, j'ai d'abord considéré la vision macro-démographique. Mais, il est clair que l'on aurait pu tout aussi bien débiter par la vision micro-démographique, car notre modèle global implique que les deux niveaux doivent être intégrés sans accorder a priori plus d'importance à l'un qu'à l'autre. Il s'agit en fait d'un processus dialectique.
 - (5) La qualification est définie ici comme un processus qui vise à « façonner » la force de travail afin de la rendre apte à un travail quelconque. En ce sens, toute force de travail est qualifiée : tout dépend alors du système de travail.

rapport de force) est fonction de plusieurs facteurs. Nous en retenons deux comme étant particulièrement cruciaux : le sexe et la classe. Le sexe renvoie aux places des individus dans la sphère domestique (dans la famille) alors que la classe renvoie aux places des individus et des familles dans les structures de production économique. Les stratégies migratoires s'inscrivent donc dans deux univers interreliés, celui de la famille ou du ménage et celui de la classe sociale. Dans la famille, la division sexuelle du travail constitue un déterminant clé de la migration. Ainsi, le fait que ce sont les femmes à qui incombe l'essentiel du travail domestique a une double conséquence pour la migration (ou la non-migration) : d'une part, le fait d'avoir des enfants les confine dans la famille rendant leur mobilité plus problématique et, d'autre part, les parents investiront moins dans l'éducation des filles, rendant leur mobilité vers la sphère marchande moins « rentable » (pour elle-même comme pour la famille). Les responsabilités familiales (à l'origine comme à la destination) déterminent donc des modalités d'insertion fort différentes selon le sexe (1) (voir LABELLE, MEINTEL, TURCOTTE et KEMPENEERS, 1984). Mais les options migratoires individuelles, en plus d'être profondément marquées par la division sexuelle du travail dans la famille, sont également fonction des origines de classes. En effet, dépendant de la place des familles dans les structures de production, la migration n'aura pas la même signification sociale. En particulier, la formation/scolarisation (ce que j'ai appelé la « mise en qualification ») intervient comme un puissant facteur médiateur entre la classe et les options migratoires.

Si on voulait résumer l'interrelation entre les deux niveaux, on pourrait dire que la migration constitue une stratégie des individus, certes, mais stratégie définie selon les options réellement possibles, c'est-à-dire en tenant compte des contraintes reliées à la place des individus dans la famille et à la place des familles dans les structures sociales d'une part, et des possibilités d'emploi (les besoins en force de travail) d'autre part.

Entre les deux, c'est le procès migratoire. GRANOVETTER (1985) présente une approche pertinente. S'agissant de la détermination des revenus, il identifie trois séries de facteurs : 1 les caractéristiques reliées à l'emploi et à l'employeur (la demande) ; 2 les caractéristiques reliées à la personne qui occupe l'emploi (l'offre) ; et 3 le processus liant les deux premiers facteurs, processus qu'il nomme « procès de jumelage » (GRANOVETTER, 1985 : 65). Pour la migration, cela fait référence aux mécanismes précis qui « permettent » la rencontre de l'offre de travail migrant avec la demande de travail globale ou segmentée (par exemple la demande de travail migrant). En termes démographiques, les caractéristiques individuelles (l'offre) sont le résultat d'un processus de production/reproduction des êtres humains impliquant la mise au monde de ceux-ci (fécondité) : leur entretien, en particulier le maintien en santé

(1) L'âge aussi joue d'une façon importante comme en font foi tous les travaux de migration différentielle, mais nous ne l'avons pas conceptualisé dans notre projet.

(mortalité) et la mise en qualification/acquisition de potentialités selon trois modes principaux de hiérarchisation sociale : le sexe, la classe et l'ethnie (voir BERTAUX, 1977 ; BERNARD, 1981 ; JUTEAU-LEE, 1983). Quant à la demande, elle concerne le processus de la création des emplois et de leur structuration. Le jumelage fait alors référence à la mobilité de la force de travail dont la composante spatiale constitue une pièce-maîtresse, mobilité comme processus dialectique mettant en jeu les stratégies migratoires de classes et de sexes versus les stratégies de recrutement.

Troisième postulat. Une théorie de l'immigration est aussi et en même temps une théorie de l'émigration (voir LABELLE, LAROSE et PICHE, 1983a ; PICHE, 1985). En effet, l'immigration comme système de recrutement de force de travail n'est possible qu'à la condition que la main-d'oeuvre soit ou devienne disponible, c'est-à-dire prête à se rendre là où elle est requise. Seule l'histoire peut révéler les processus spécifiques de mises en disponibilité (1). Les caractéristiques de la main-d'oeuvre sont donc largement tributaires des conditions concrètes de la production dans les pays/zones d'origine et la connaissance de ces conditions est essentielle pour saisir les causes et les modalités d'insertion à la destination.

Quatrième postulat. La quatrième proposition postule qu'il existe une multiplicité de formes de migrations qui ne doivent pas être confondues dans l'analyse. A partir du moment que l'on admet que la migration est liée au procès de travail et qu'il devient crucial de bien cerner les conditions de la production à la fois à l'origine comme à la destination. Les modalités d'insertion doivent être clairement rattachées à des types précis de migrations. Quitter le travail familial agricole pour aller vendre sa force de travail dans les plantations dominicaines ou quitter le travail en usine à Port-au-Prince pour intégrer une manufacture de textile à Montréal sont deux migrations de travail haïtiennes impliquant deux modalités d'insertion radicalement différentes. Pour les femmes, les types de migrations sont encore plus complexes car, et à l'origine et à la destination, il faut tenir compte de l'articulation spécifique du travail domestique et du travail marchand. Les modalités d'insertion pour les femmes sont intimement liées à leur double rôle de reproductrice et de productrice, d'où l'impossibilité de saisir les migrations féminines sans considérer la famille et sans élargir le concept de travail. Ce quatrième postulat n'a pas tout à fait le même statut que les trois précédents. En effet, les trois premiers postulats sont préalables à toute recherche : ils guident les choix méthodologiques concernant la collecte et l'analyse. Quant au troisième, il implique une connaissance préalable qui elle dépend des informations existantes. Dans la plupart des cas aujourd'hui, cela ne devrait pas poser de problèmes majeurs étant donné l'accumulation des recherches sur les migrations (2).

(1) Pour le Burkina Faso, voir par exemple PICHE, GREGORY et COULIBALY, 1980.

(2) Dans le cas ouest-africain, même si nos connaissances sont limitées, il me semble qu'il est quand même possible aujourd'hui de bien identifier les types de migrations à étudier. Voir par exemple notre typologie sur la mobilité en capitalisme périphérique : PICHE, GREGORY et DESROSIERS, 1981.

2. IMPLICATIONS METHODOLOGIQUES

Avant d'aborder le cas concret de l'immigration haïtienne, il convient d'identifier les principales implications méthodologiques qui découlent des précédents postulats. Au niveau des informations à recueillir, deux séries de données sont capitales, l'une sur le travail et l'autre sur la migration. Sur le travail, il faut des informations sur les structures de production à l'origine comme à la destination. On doit inclure toutes les formes de production rémunérées comme non rémunérées (travail salarié, travail domestique, travail informel, etc...) La question principale à répondre ici est : de quoi vivent les gens ? Ou dit autrement, quelles sont les places disponibles ? Pour chaque forme de production et type de travail, il faut connaître les conditions concrètes d'exercice qui fait quoi (division sexuelle et sociale du travail) et pour qui (rapports de production). La deuxième série de données concerne la migration : son volume et ses caractéristiques autant à l'origine (l'émigration) comme à la destination (l'immigration). C'est l'ensemble du procès migratoire qui nous intéresse ici dans ses liens avec la première série de données sur le travail. On veut essentiellement savoir qui migre pourquoi, et avec qui ; comment s'est fait le choix de la destination ; quels sont les liens entre l'origine et la destination ; quelles sont les structures dites d'accueil (choix du premier logement ; du premier travail ; etc.). Bref, ce sont les deux notions de procès et de réseaux migratoires qui doivent être rendues opérationnelles ici.

Quand aux types de données, on doit faire le lien entre le quantitatif et le qualitatif, et entre les niveaux « macro » et « micro ». Les données macro-structurelles, souvent présentées sous une forme agrégative, nous renseignent sur l'évolution des structures des emplois, sur le développement inégal des régions, sur les flux migratoires, etc. Les données de niveau « micro » nous renseignent sur l'histoire des activités et des migrations des individus et sur l'enchevêtrement des deux cheminements ; sur leur place dans la famille ; sur leurs caractéristiques ; sur leurs qualifications ; sur leurs motifs ; bref, sur les modalités concrètes d'insertion.

Il est clair qu'au niveau de la collecte, cela implique une méthodologie multiforme (exigeant parfois des équipes multidisciplinaires). Ici, les combinaisons possibles sont nombreuses (e.g. entre la vaste enquête démographique et le récit de vie) : tout dépend des questions que l'on se pose et des ressources financières et humaines disponibles. L'idée principale ici est qu'il n'y a pas de recettes, ou de combinaisons a priori préférables. Néanmoins, si on veut comprendre les modalités d'insertion, un seul type de collecte est insuffisant. De plus, les unités d'observation devraient être telles que l'analyse puisse s'effectuer à la fois au niveau de l'individu, du ménage, et de la classe sociale d'une part, et au niveau interrégional, national et international d'autre part. Ici aussi on voit bien qu'une telle analyse ne peut pas s'effectuer d'une seule source.

3. UNE ETUDE DE CAS : L'IMMIGRATION HAÏTIENNE AU QUÉBEC

Le projet dont il est question ici s'intitule « Famille, travail et réseaux migratoires » et s'est effectué dans le cadre d'un programme de recherche sur les migrations caraïbéennes au centre de recherche caraïbes de l'Université de Montréal. Le projet comprend deux volets : un volet macro-structurel et un volet socio-anthropologique et dans les deux cas, les données concernent Haïti et le Québec. (1)

Au préalable, il faut dire que notre choix de nous concentrer sur un groupe ethnique spécifique reflète une position théorique explicite de notre part. En effet, il nous semble important de ne pas étudier les populations immigrantes comme si elles étaient homogènes. Regrouper dans une seule rubrique toutes les personnes qui partagent la caractéristique d'être nées à l'étranger nous paraît insoutenable car cela occulte des modalités d'insertion fort différentes d'un groupe à l'autre. A ce titre, l'immigration haïtienne ne peut pas se comparer par exemple à l'immigration française, italienne, portugaise, etc. Nous faisons un pas de plus : l'immigration haïtienne elle-même n'est pas homogène. Ici aussi, regrouper la population étudiée sous la rubrique « née en Haïti » c'est noyer les spécificités d'insertion dans une moyenne « ethnique » fort discutable. C'est pourquoi nous avons été amené(es) à considérer deux groupes sociaux distincts. Nous y reviendrons.

3.1. Volet macro-structurel

3.1.1. *L'économie politique de la migration*

Le volet macro-structurel comprend deux dimensions : une dimension d'économie politique et une autre plus socio-démographique. La première dimension fait référence à notre troisième postulat qui pose l'unicité du champ migratoire. L'insertion de la population haïtienne au Québec demande de comprendre dans quel contexte historique et socio-politique elle se déroule, tant en Haïti qu'au Québec. En Haïti, la question principale qui se pose concerne les forces d'émigration alors qu'au Québec, il faut saisir les besoins en matière d'immigration véhiculés en particulier par la politique d'immigration.

3.1.2. *Emigration et sous-développement en Haïti*

Les sources consultées afin d'établir le contexte historique, politique et socio-économique à la base de l'émigration massive hors d'Haïti sont essentiellement constituées des recherches historiques antérieures et des données secondaires (2). A partir d'une problématique axée sur la circulation de la force de travail dans le cadre du système capitaliste mondial caractérisé par le développement inégal, la recherche tente de rattacher l'émigration à des « causes »

(1) Il était dirigé par une sociologue, M. LABELLE, un anthropologue, S. LAROSE et un démographe, V. PICHE. M. KEMPENEERS et G. NEILL, deux démographes ont également fait partie de l'équipe de recherche. Les fonds nous ont été fournis par plusieurs organismes : FCAR, CORS, Secrétariat d'état au multiculturalisme et le centre de recherches Caraïbes de l'Université de Montréal.

(2) Deux membres de l'équipe, Serge LAROSE et Micheline LABELLE pouvaient également puiser dans leurs travaux antérieurs sur Haïti : e.g. LABELLE, 1978 ; LAROSE en cours..

structurelles (1). Ces causes sont reliées à une économie en crise et à une situation politique répressive. Les variables retenues ici sont : distorsion en faveur des activités d'exportation (en particulier le café) ; structure de domination d'une classe compradore monopolisant la commercialisation du café ; difficulté de plus en plus grande pour la paysannerie (environ 80 % de la population) de survivre à partir du produit de la terre ; expropriation d'un grand nombre de paysans dans certaines régions de plantations capitalistes : exode massif vers les villes, en particulier la capitale Port-au-Prince, où les niveaux de revenus sont extrêmement faibles ; accentuation des inégalités sociales à la fois dans le monde rural et dans les zones urbaines etc. Enfin, il faut ajouter à ces facteurs la nature dictatoriale du régime duvaliériste. En fait, en terme d'économie politique, on peut parler d'une économie de répression.

Devant ces forces structurelles poussant à la migration, tous et toutes doivent développer des stratégies migratoires en fonction des options réellement accessibles. En ce sens, les flux migratoires diffèrent qualitativement en fonction des classes sociales auxquelles ils s'alimentent (2). On peut parler d'une véritable hiérarchie des circuits migratoires haïtiens : le Québec n'absorbe qu'une partie bien spécifique des émigrants et des émigrantes, ceux et celles qui peuvent se qualifier selon les exigences et les besoins du Canada/Québec exprimés dans la politique d'immigration. En bref, alors que l'émigration « non qualifiée » essentiellement paysanne, se dirige vers les villes d'Haïti ou vers d'autres pays de la Caraïbe (e.g. vers la République Dominicaine et les Bahamas), les personnes plus scolarisées peuvent aspirer, pour elles-mêmes et/ou pour leurs enfants, se rendre dans les grandes métropoles industrielles des États-Unis et du Canada (3). D'ailleurs, comme on le verra plus loin, même parmi le prolétariat haïtien à Montréal, on ne retrouve pas de personnes qui appartenaient à la classe paysanne en Haïti (LAROSE, 1985a : 11).

Il existe donc des circuits migratoires différenciés entre nations à développement inégal et entre secteurs segmentés du marché du travail en fonction de la situation de classe dans le pays d'origine à l'intérieur d'une même nation (LABELLE, LAROSE et PICHE, 1983a : 80).

3.1.3. Les besoins du Québec en matière d'immigration

Plusieurs sources sont disponibles pour étudier les besoins spécifiques du Canada et du Québec en matière d'immigration. Faute de temps (et d'argent), nous avons abordé cette question uniquement sous l'angle de la politique d'immigration telle que justifiée par le discours officiel (ie. gouvernemental et

(1) Voir LABELLE, LAROSE et PICHE, 1983a : 74-78

(2) Voir LABELLE, LAROSE et PICHE, 1983a : 79-80

(3) Pour une estimation de la diaspora haïtienne par pays de destination, voir GREGORY, 1985.

en liaison avec les grands changements économiques (1). En gros, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, on peut retenir deux grandes périodes. La première couvre les années 1945-1960 : pendant cette période, la politique d'immigration considère les Noirs comme non admissibles. Ce n'est qu'à partir des années 60 que les mesures racistes sont abolies. Plusieurs éléments sont intervenus dans le changement de politique : pressions des Gouvernements de la Caraïbe devant la fermeture des portes de l'Angleterre ; intensification des liens géo-politiques entre le Canada et la Caraïbe rendant plutôt gênante une politique ouvertement raciste ; mais aussi augmentation considérable des besoins en main-d'œuvre au Canada et au Québec alors que les sources européennes traditionnelles se tarissaient. Pour le cas haïtien, il faut mentionner les besoins particuliers du Québec pour une main d'œuvre qualifiée afin de combler les postes créés par le développement rapide du secteur tertiaire (public et para public). C'est aussi durant cette période où le Québec grâce à son nouveau pouvoir de sélectionner « ses » immigrantes et immigrants, est à la recherche de « francophonisables ». Haïti devient alors une source privilégiée d'immigration : comme nous l'avons vu, de 1968 à 1985, il est entré plus de 37 000 personnes d'origine haïtienne et depuis plus de dix ans Haïti occupe le premier rang des pays sources.

Avec la fin des années 70 commence une nouvelle ère : celle d'une politique hautement restrictive et sélective. De plus en plus, les Gouvernements sont à la recherche d'immigrants et d'immigrantes ayant du capital (les gens d'affaire), ou pouvant s'insérer sans heurts et sans coût pour l'Etat là où il y a de la place pour eux et elles (la catégorie indépendante) ou, dans le cas où la sélection n'est pas possible (les personnes parrainées), pouvant venir aux frais des familles (ou parfois des groupes) qui les parrainent. Dans ce contexte, l'immigration haïtienne a diminué et s'est concentrée surtout dans la catégorie de de la famille (2).

3.2. Aspect socio-démographique

La dimension socio-démographique n'a été abordée que pour le Québec. Deux sources ont été utilisées : les statistiques de frontières et le recensement de 1979 (3). Les statistiques de frontières incluent les informations sur chaque personne qui est admise au Québec au cours d'une année donnée. Ces statistiques permettent de connaître le volume de même que certaines caractéristiques des personnes admises. Pour la population d'origine haïtienne, nous avons plus particulièrement analysé, pour la période 1968-1980, le volume global, la répartition par sexe, les catégories d'admission, l'âge, la scolarité et l'emploi projeté (4). Cette dernière variable nous est particulièrement précieuse compte

(1) Cette partie de l'analyse est présentée dans LABELLE LAROSE et PICHE, 1983b. Voir aussi LABELLE, LAROSE et PICHE, 1983a : 81-84.

(2) Une étude plus systématique devrait examiner l'évolution du marché de travail canadien et québécois et la place spécifique des groupes immigrants dans ce marché de travail segmenté. Nous n'avons pas effectué une telle étude.

(3) Le recensement de 1981 n'était pas encore disponible à ce moment là.

(4) Ces analyses sont consignées dans un livre : PICHE, LAROSE et LABELLE 1983

tenu de notre premier postulat. Bien sûr, elle est entachée de biais dans la mesure où il s'agit d'un emploi projeté et non réel. Une fois arrivée au Québec, une personne peut très bien occuper un emploi autre que celui projeté. Néanmoins, la variable « emploi projeté » est un indicateur de la qualification relative de la personne, c'est-à-dire relative à des critères canadiens et québécois (voir NORMANDEAU et PICHE 1983). Le recensement fournit des données de stock plutôt que des données de flux (1). En confrontant les effectifs nés en Haïti par périodes d'arrivée avec les statistiques d'immigration, on peut avoir une idée de la capacité du Québec à retenir sa population immigrante. Par exemple, pour la population haïtienne, on calcule pour la période 1969-71 un taux de rétention d'environ 75 % (2). De plus, nous avons au recensement l'emploi effectif, ce qui nous permet de confronter les distributions des emplois projetés avec ceux occupés au recensement de 1971.

L'analyse des données statistiques a été cruciale pour l'opérationnalisation de la suite de la recherche. En effet, elle nous a permis de découvrir deux vagues importantes dans l'immigration haïtienne. Une première vague couvre la période 1968-75 et se caractérise par l'entrée de personnes fortement qualifiées. La deuxième vague, après 1975, se caractérise par une immigration beaucoup moins qualifiée. En terme d'emplois, cela se traduit par une bipolarité sur le marché du travail, d'un côté, les professionnel(les) et de l'autre, les ouvriers et ouvrières non qualifié(es) et semi-qualifié(es). Pour l'étude de l'insertion, ces résultats impliquent que nous devons examiner les modalités d'insertion spécifiques aux deux classes. Par ailleurs, les analyses statistiques ont aussi montré des particularités selon le sexe : par exemple, il entre plus de femmes que d'hommes, elles sont systématiquement moins qualifiées (en terme d'emploi projeté et de scolarité), et elles entrent moins comme indépendantes que les hommes. Les deux dernières caractéristiques en particulier impliquent des modalités d'insertion très différentes pour les femmes que pour les hommes.

Les composantes macro-structurelles et statistiques présentées jusqu'ici sont essentielles afin de « contextualiser » l'étude de l'insertion. Il s'agit donc d'une part, du contexte historique et socio-politique à l'origine comme à la destination et, d'autre part, du contexte statistique de l'immigration, ie, les volumes et les caractéristiques. En particulier, cette approche historique et quantitative permet de dresser les causes de l'émigration haïtienne et les contours de l'insertion de la population haïtienne sur le marché de travail québécois. Mais elle ne suffit pas car elle dit peu de choses sur les modalités spécifiques de l'insertion. D'où la nécessité de recourir à d'autres méthodes plus qualitatives pour cerner de plus près les phénomènes en question. En terminant cette partie, soulignons que ce que l'approche qualitative gagne en représentativité sociologique (i.e profondeur de l'information), elle le perd en représentativité statistique (i.e la question de l'inférence) : d'où la nécessaire complémentarité entre les deux approches. Nous y reviendrons.

(1) L'analyse du recensement de 1971 a été faite par BERNECHE, 1983b.

(2) C'est à dire que sur 100 personnes d'origine haïtienne admises au Québec entre 1969 et 1971, il en restait 75 au recensement de 1971.

3.3. VOLET SOCIO-ANTHROPOLOGIQUE

Ce volet (1) fait appel à la méthode de l'entrevue en profondeur. Avec ce genre de méthode se pose d'emblée deux questions cruciales : quelles informations recueillir et auprès de qui ? On ne peut répondre à ces deux questions sans faire référence à la fois au cadre théorique et au volet macro-structurel. Nous aborderons d'abord la question de l'échantillonnage, ensuite nous décrirons le guide d'entretien, puis, nous dirons un mot sur les problèmes d'analyse. Enfin, nous terminerons avec une très rapide synthèse des résultats.

3.4. CHOIX DE L'ÉCHANTILLON

Deux critères fondamentaux déterminés par notre cadre théorique ont guidé le choix de l'échantillon. En effet, à partir de nos hypothèses sur l'insertion spécifique des hommes et des femmes et selon l'appartenance de classe, nous avons construit une grille de sélection tenant compte de ces deux dimensions. La définition de la classe pose un premier problème d'opérationnalisation : nous l'avons contourné en utilisant l'occupation (2) comme indice de la place de classe. De plus, compte tenu de nos analyses statistiques, nous avons retenu les secteurs d'emploi les plus représentatifs des haïtiens et des haïtiennes. Les répondants et les répondantes se répartissent en deux grands groupes, la petite bourgeoisie (32 personnes), et le prolétariat (45). En tout, nous avons terminé 77 entrevues concernant autant d'hommes que de femmes dans chacune des catégories.

En gros, confronté aux statistiques d'immigration, notre échantillon est raisonnable. Il ne s'agit pas d'un échantillon probabiliste mais nous croyons qu'il représente l'expérience migratoire des personnes qui sont dans les mêmes conditions de travail. Or, grâce aux analyses statistiques, nous savons que ces conditions de travail sont le lot de la vaste majorité des haïtiens et des haïtiennes au Québec (3). A la notion de représentativité inférentielle, nous substituons celle de représentativité contextuelle : la deuxième nous paraît au moins aussi valable que la première, à condition bien sûr qu'elle respecte certaines règles minimales, en particulier d'être fondée sur une connaissance statistique et socio-historique sérieuse (4).

(1) Nous n'aborderons ici que l'étude effectuée au Québec. Une autre équipe a entrepris en Haïti même une recherche de type qualitatif sur les stratégies migratoires des familles paysannes. Nous ne pouvons malheureusement pas en rendre compte ici : voir BARIL, GREGORY et Jacques, 1986.

(2) En plus, nous avons tenu compte de la propriété des moyens de travail et du degré de contrôle sur le procès de travail (travail d'exécution ou de conception) voir LAROSE 1985a: 9.

(3) Quand nous parlons du Québec nous parlons en fait de Montréal où se concentre près de 90 % de l'immigration haïtienne.

(4) Pour plus de détails sur le choix de l'échantillon, voir KEMPENEERS et al 1985 : 10-25.

3.5. LE CHOIX DE L'INFORMATION : LE GUIDE D'ENTRETIEN

Le choix de l'information est essentiellement basé sur nos hypothèses de travail (notre problématique). Il est clair que le noyau central du guide d'entretien porte sur l'expérience migratoire reliée à l'expérience de travail à la fois en Haïti et au Québec. L'entrevue se déroule chronologiquement, prenant la forme d'un récit biographique solidement articulé autour de l'expérience migratoire (1). En gros, l'information se divise en quatre grands blocs :

1. les caractéristiques individuelles;
2. la vie en Haïti ;
3. le procès migratoire ;
- et 4. la vie au Québec, le bloc le plus substantiel.

Les caractéristiques individuelles comprennent les données de base habituelles : date de naissance ; état matrimonial actuel et à l'arrivée au Québec ; date d'arrivée ; scolarité terminée ; statut à l'entrée (selon les catégories d'admission propres à la politique canadienne). Ces informations sont recueillies pour le/la répondant(e) et son/sa conjoint(e). Enfin, pour la personne interviewée, on établit un résumé sommaire de l'histoire migratoire : nombre et types de déplacements, durée et motifs pour chacun.

La vie en Haïti concerne d'abord la situation des parents de la personne interviewée : lieu d'origine, statut matrimonial, religion et une longue série de questions sur le travail. Pour la personne interviewée, les informations se rapportent à l'année précédant le départ. L'essentiel de l'entrevue porte sur la formation et l'expérience de travail.

Sur le procès migratoire, on a retenu six thèmes:

1. quand et comment l'idée de partir s'est façonnée: quelles sont les circonstances qui ont amené à quitter le pays ;
2. pourquoi le choix du Québec ;
3. comment le visa d'entrée a-t-il été obtenu ;
4. comment les réseaux, tant au Québec qu'en Haïti, ont été mobilisés ;
5. quel emploi était projeté ; dans quelle mesure cette intention d'emploi a persisté ;
- et 6. difficultés ou non pour changer de statut d'immigration (s'il y a lieu).

Sur la vie au Québec, la plus grosse partie de l'entrevue était concentrée sur le thème travail, ensuite sur la famille et enfin sur deux autres thèmes secondaires, le logement et la discrimination. Nous avons fait un effort particulier pour bien cerner les conditions concrètes de travail : heures travaillées ; horaires et pauses ; niveau et mode de rémunération ; santé et sécurité au travail ; avantages sociaux ; possibilités de promotion ; syndicalisation ; relations inter-ethniques ; sécurité d'emploi ; connaissance des lois de travail

(1) L'entrevue durait en moyenne entre 2 et 3 heures. Pour plus de détails sur la réalisation des entrevues, voir KEMPENEERS et al 1985 : 7-10 et 25.

et recours aux organismes de protection des droits de la personne ; cours de formation professionnelle ; etc. Les questions sur la famille touchent la composition et l'organisation du ménage ; l'organisation familiale du travail (qui fait quoi ?) ; l'organisation budgétaire ; le parrainage ; les relations matrimoniales ; les relations parents-enfants ; la connaissance des lois sur la famille et la jeunesse ; les réseaux interpersonnels étendus (la famille ; la parente rituelle ; les ami(es) ; le voisinage ; les associations). Sur le logement, les questions concernent les circonstances entourant le premier logement ; la suite des logements occupés et motifs des déménagements successifs et quelques questions sur le logement actuel. Sur la discrimination, il s'agit surtout de faire parler la personne sur ses expériences concrètes et sur sa perception du phénomène.

3.6. TRAITEMENT ET ANALYSE DES DONNÉES QUALITATIVES

Le traitement et l'analyse de l'information qualitative posent des problèmes particuliers qu'il ne faut pas sous-estimer. D'abord le traitement, les informations sont habituellement enregistrées sur cassettes dans une langue autre que le français : il y a donc une période de traduction et de transcription qui est fort longue et coûteuse. Sous-estimer cette période, comme beaucoup de projets l'ont fait (y compris le nôtre) produit un empiètement sur la période d'analyse qui se trouve ainsi écourtée. Ceci est d'autant plus dramatique que très souvent, la période d'analyse elle-même est sous-estimée.

Le résultat ultime est que le produit final tarde à sortir (1). En plus du problème réel du temps nécessaire pour l'analyse, il faut ajouter l'absence de techniques standardisées due au peu d'expérience accumulée avec l'analyse d'une grande quantité de données qualitatives. En ce sens, les techniques classiques de l'anthropologie, reposant sur le travail individuel de longue haleine souvent sur peu de cas ne sont pas d'une grande utilité ici. Pour sortir de ce cul-de-sac, il faut recourir au traitement informatique. Il existe déjà des programmes d'analyse de contenu, mais je crois qu'il faudra encore beaucoup de travail pour les adapter à nos besoins. En particulier ces techniques programmées, en quantifiant le matériel qualitatif nous font perdre la richesse même de l'aspect dynamique du matériel (2). Une fois résolue la question du traitement et de l'analyse, reste un dernier problème, et non le moindre : celui de l'intégration des données quantitatives et qualitatives et des volets macro et micro-sociaux. Il existe peu d'exemples dans la littérature présentement (3).

(1) On ne soupçonne pas la quantité incroyable de données qualitatives qui dorment présentement dans les boîtes de fiches !

(2) Le CRDI dans le cadre d'un projet de recherche sur la condition des femmes dans la Caraïbe, a mis au point un logiciel pour l'analyse qualitative. Il serait utile de regarder de ce côté : voir CAMPBELL, 1986.

(3) Pour une tentative de ce genre appliquée au Burkina Faso, voir PICHE, GREGORY et COULIBALY, 1980.

Jusqu'ici, nous avons discuté de méthodologie en allant du haut (macro-structurel) vers le bas (micro-individuel). Le défi maintenant est de faire le mouvement inverse, i.e. présenter et interpréter le matériel qualitatif en le « contextualisant », c'est-à-dire en le situant par rapport à la dynamique sociale globale. Dans ce qui suit, je vais tenter de donner une idée des analyses qualitatives tout en les contextualisant si possible. Les premières analyses se sont concentrées sur deux grands thèmes : le procès migratoire et les trajectoires socio-professionnelles (1).

Sur le procès migratoire, nous avons abordé la trajectoire de classe, les motifs, les modalités de la migration (où et comment partir) et la transnationalité de réseaux migratoires. En ce qui concerne l'origine de classes, il existe une différence entre les hommes et les femmes de notre échantillon. Ainsi, le prolétariat haïtien au Québec se divise en deux groupes : un premier composé de personnes déjà prolétarisées en Haïti et un deuxième de gens appartenant aux couches précaires de la petite bourgeoisie urbaine (LAROSE 1985a: 11). Pour les femmes, les deux groupes se divisent à peu près 50/50 alors que pour les hommes, les deux tiers appartenaient à la petite bourgeoisie. Par contre, la petite bourgeoisie haïtienne au Québec autant masculine que féminine, est beaucoup plus homogène du point de vue de ses origines de classes : la vaste majorité appartenait aux couches aisées de la petite bourgeoisie avec un tout petit nombre provenant de la bourgeoisie elle-même. Donc, première conclusion : l'adéquation entre l'appartenance de classe en Haïti et celle au Québec est plus forte pour la petite bourgeoisie que pour le prolétariat. Deuxième conclusion : le prolétariat féminin se distingue légèrement du prolétariat masculin par ses origines davantage prolétaires que petite bourgeoisie (2). L'explication de ces différences se trouve entre les deux moments de la trajectoire de classe vécues par la migration. Deux séries de mécanismes sont à l'oeuvre ici : ceux liés au contexte de la migration elle-même et ceux liés aux trajectoires socio-professionnelles.

En ce qui concerne le contexte de l'émigration, nos analyses laissent entrevoir une articulation complexe entre les deux univers de classes et de sexes. Un premier univers caractérise l'origine de classes : le prolétariat migre surtout pour des raisons économiques alors que la petite bourgeoisie mentionne davantage des raisons politiques. De plus, les motifs liés à la famille sont plus souvent mentionnés chez le prolétariat que chez la petite bourgeoisie. Par contre, les études constituent un motif presque exclusivement petit bourgeois. De plus, la migration du prolétariat s'effectue beaucoup plus dans un réseau familial comparativement à la petite bourgeoisie, que ce soit au niveau des

(1) Voir LAROSE, 1984, 1985a; et 1985b; KEMPENEERS et NEILL, 1985; NEILL 1985. Nous avons aussi abordé la question du racisme : voir FRENETTE, 1985.

(2) En plus, on verra qu'être prolétaire en Haïti n'a pas le même sens pour une femme que pour un homme : c'est dire que les différences notées ici pourraient en cacher d'autres plus fondamentales.

parents laissés en Haïti, des transferts monétaires etc. La notion même de famille transnationale semble s'appliquer surtout au prolétariat. En bref, deux stratégies de classes : l'une davantage liée à des motifs économiques et ancrée dans la solidarité des réseaux familiaux, qui caractérise le prolétariat ; l'autre plus liée à la promotion individuelle et qui passe par l'éducation ou la garantie d'obtenir un emploi satisfaisant qui permet en même temps de fuir la répression : celle-ci caractérise davantage la petite bourgeoisie. Mais cet univers se trouve entrecoupé par l'univers des sexes lui-même lié à la division sexuelle du travail en Haïti. En effet, la place cruciale de la femme dans la production/reproduction domestique détermine un contexte de migration qui exprime l'articulation de la place dans les deux sphères marchandes et non marchandes. Pour elles donc, la migration sera motivée par des raisons économiques certes, mais aussi et d'une façon plus importante que pour les hommes, par des raisons familiales (e.g. suivre le mari, les enfants, etc.). De plus, la migration féminine s'inscrit davantage que les hommes dans les réseaux familiaux : l'ensemble des choix quant à la décision de partir, où aller, comment s'y rendre, etc ont une connotation éminemment familiale.

Une fois au Québec, qu'arrive-t-il à la population haïtienne sur le marché du travail ? Il s'agit ici d'examiner les trajectoires socio-professionnelles. Ici aussi l'analyse doit rendre compte de l'articulation complexe entre les expériences de classes et de sexes. D'abord, les modalités d'insertion sur le marché du travail varient en fonction d'une série de déterminations liées à la classe sociale. En effet, le fait d'appartenir au prolétariat en Haïti implique une scolarité faible et une expérience de travail dans des emplois précaires : les « savoir-faire » ainsi acquis sont difficilement « monnayables » une fois au Québec. Ces personnes se retrouvent alors dans les secteurs « mous » de l'économie québécoise, par exemple les services privés et les manufactures, secteurs caractérisés par des conditions de travail particulièrement désavantageuses : salaires très faibles, heures de travail longues, absence de sécurité, conflits avec les patrons, harcèlement sexuel, etc. Les trajectoires professionnelles se caractérisent par une rotation élevée des emplois due à ces mauvaises conditions de travail. Par contre, les personnes de la petite bourgeoisie s'insèrent dans le marché de travail québécois dans la continuité de leur formation. En Haïti, ces personnes ont profité d'une scolarité supérieure et d'une expérience de travail qui peut leur être utile au Québec. On les retrouve dans des secteurs d'emplois dont à la fois les salaires et les conditions de travail, souvent protégés par des conventions collectives avantageuses, ne sont en aucun point comparables à ceux du prolétariat. Leurs trajectoires professionnelles sont beaucoup plus stables que dans le prolétariat et les changements d'emplois ne sont pas liés aux mauvaises conditions de travail mais plutôt aux possibilités d'avancement (1). Un sous-

(1) Cela ne veut pas dire que ce groupe réussit à faire reconnaître intégralement ses qualifications (diplômes et expériences de travail antérieures) ou qu'il réussit aussi bien que les nationaux. Notre comparaison se fait uniquement entre le prolétariat et la petite bourgeoisie d'origine haïtienne. Pour faire la comparaison avec des groupes nationaux (non-immigrants), il faudrait ajouter une troisième dimension, l'origine nationale.

groupe mérite une attention particulière, soit les personnes provenant des couches précaires de la petite bourgeoisie en Haïti et qui se retrouvent au Québec à partager les mêmes emplois que les personnes du prolétariat. Pour celles-ci, la migration est vécue, davantage que pour les autres, comme une véritable chute sociale. En effet, plus scolarisées que les autres du prolétariat, ayant acquis en Haïti une expérience dans des emplois exigeant une certaine qualification, ces personnes n'arrivent pas à faire reconnaître au Québec leurs « savoir-faire ». Ce sont ces groupes qui subissent particulièrement la « déqualification ».

D'après nos résultats, les hommes et les femmes partagent en gros les déterminations de classes. L'insertion d'une femme petite bourgeoise se rapproche davantage de celle de l'homme de même classe que celle de la femme appartenant au prolétariat. Ceci dit, les modalités d'insertion sont spécifiques selon les catégories de sexes, et il faut en rendre compte. Dans le prolétariat, les femmes ont tendance à avoir été moins scolarisées que les hommes en Haïti et avoir eu une expérience de travail davantage liée au secteur informel de l'économie (couture, petit commerce etc). Au Québec, elles se retrouvent souvent dans des emplois dits féminins (e.g. services domestiques) emplois encore plus précaires que ceux des hommes. Dans la petite bourgeoisie, on retrouve des différences essentiellement basées sur l'éducation différentielle des hommes et des femmes. En général, on investit moins dans la formation des femmes en Haïti, ce qui fait qu'au Québec, celles-ci seront infirmières ou employées de bureau alors que les hommes seront médecins ou professionnels.

En général, les théories de la segmentation du marché du travail posent que les modes d'insertion des travailleurs et travailleuses immigrantes sont distincts selon le type de marché auquel ils et elles sont destiné(es). PORTES (1981) parle de trois segments du marchés du travail : le marché du travail primaire, le marché du travail secondaire et l'enclave ethnique, tous les trois caractérisés par des modes d'insertion spécifiques. L'immigration haïtienne illustre bien les deux premiers modes, l'enclave ethnique n'étant pas (encore ?) développé pour ce groupe (1). Le marché de travail primaire se caractérise par des emplois stables, où les possibilités d'avancements sont régies par des règles bureaucratiques, où les salaires sont élevés et les conditions de travail avantageuses. Pour accéder à ce segment, il faut posséder les qualifications requises et surtout pouvoir les faire reconnaître. C'est en général le cas de la petite bourgeoisie haïtienne. Par contre, le marché de travail secondaire requiert peu de formation ; il comprend tous les emplois qui se retrouvent en bas de l'échelle salariale ; les possibilités d'avancement sont faibles, voire inexistantes ; et les taux de rotation dans les emplois sont élevés. C'est le lot du prolétariat haïtien. Les deux types d'immigration ont donc des fonctions fort différentes sur le marché de travail québécois. En cela, l'immigration haïtienne ne peut être

(1) Sur l'enclave ethnique, voir PORTES et MANNING, 1985. Pour l'étude de l'insertion dans les villes africaines, il me semble que le mode de l'enclave ethnique doit être retenu.

considérée comme homogène. Sur ce point du moins, les haïtiens et haïtiennes du prolétariat partagent un mode d'insertion qui les rapprochent davantage d'autres groupes ethniques de même classe que de ceux et celles de leurs compatriotes qui se retrouvent sur le marché de travail primaire.

Par rapport aux travaux antérieurs sur les modes structurels d'insertion, nos analyses suggèrent qu'il faut nuancer ou du moins raffiner cette théorie. En effet, celle-ci parle de l'insertion de la force de travail immigrante du point de vue de la structure du marché du travail : on pourrait dire pour revenir à nos postulats de base, qu'elle voit l'insertion du point de vue de la demande. Nos analyses permettent d'illustrer le processus de jumelage (GRANOVETTER, 1985), i.e. comment des individus porteurs d'une force de travail donnée accèdent à un segment du marché du travail plutôt qu'à un autre. A ce titre, il nous semble que les facteurs de classes (niveau et qualité de la scolarité, expérience de travail pertinente, etc) de même que la division sexuelle du travail (éducation différentielle ; nécessité pour la femme de concilier travail domestique et travail salarié ; etc) constituent deux modes principaux de hiérarchisation sociale donnant un accès différentiel aux emplois primaires et secondaires. Ils impliquent aussi un procès migratoire différentiel où la notion de réseau familial prend un sens particulièrement crucial pour les femmes et pour les personnes appartenant à des groupes défavorisés sur le plan socio-économique.

CONCLUSION

L'insertion d'une population immigrante dans un pays (ou une région) donné doit donc être vue comme un véritable processus impliquant les conditions concrètes de subsistance à l'origine, le contexte précis dans lequel s'effectue la migration et les places disponibles ou réservées pour cette population dans les lieux d'arrivée. Les connaissances actuelles nous forcent à intégrer plusieurs approches : les approches macro-structurelles et statistiques (ces dernières étant souvent agrégatives) ne suffisent plus. Par contre, les approches plus qualitatives et de niveau « micro » deviennent de plus en plus stratégiques. Dans cette communication, je propose de faire les deux selon certaines règles précises. Par exemple, il faut un cadre théorique explicite, ce qui exige une bonne connaissance des travaux déjà effectués et aussi un souci réel de rendre opératoires les concepts retenus. Il faut aussi une articulation systématique entre les niveaux « macro » et « micro » : le choix des personnes à interviewer devrait découler autant de la problématique de la recherche que de la connaissance des contextes historiques et statistiques. Enfin, l'analyse devrait prévoir l'intégration des divers types de données : c'est-là à mon avis où réside le plus grand défi pour l'avenir.

En terminant, j'aimerais souligner une lacune importante dans la problématique présentée ici. Pour simplifier, on pourrait dire que la migration est conceptualisée comme un processus dialectique entre l'offre et la demande de travail, ou, en terme « micro », entre les stratégies de survie ou de promotion des travailleurs et travailleuses et les stratégies de recrutement. Or, il me semble que l'on connaît trop peu de choses sur les dernières. On scrute souvent à la

loupe les comportements et les attitudes des personnes en quête de travail mais on s'intéresse peu aux comportements et attitudes des employeurs. Pourtant, s'il est vrai que la force de travail immigrante offre plusieurs avantages, les principaux étant qu'elle est docile et coûte relativement peu cher, celle-ci devrait être préférée par les employeurs ou du moins par certains employeurs, et ceux-ci devraient développer des stratégies précises de recrutement. Selon STANDING (1985 : 19), il y aurait plusieurs exemples d'industries qui recherchent la main-d'oeuvre migrante plutôt que de faire appel à la main-d'oeuvre locale disponible. Ces questions doivent faire l'objet d'investigation systématique. Ce n'est pas tant au niveau « macro » que la question se pose puisque l'étude du marché du travail donne une indication de la demande de force de travail dans des secteurs spécifiques. C'est plutôt au niveau « micro », c'est-à-dire au niveau soit des employeurs ou des entreprises, qu'il faut tenter de cerner les mécanismes concrets du procès de recrutement. Avec les informations sur les deux procès, migratoires et de recrutement, il devient possible d'analyser la migration dans une optique dynamique comme étant le résultat d'un rapport de force entre les personnes porteuses de force de travail migrante et les personnes qui la recherchent et l'utilisent.

Un dernier point sur le rôle de l'Etat. Dans notre projet, le rôle de l'Etat a été vu très partiellement à travers la politique d'immigration canadienne d'une part, et la politique répressive de l'Etat duvaliériste d'autre part. Il est clair, pour reprendre la terminologie précédente, que l'Etat intervient dans les deux procès : il peut les faciliter comme il peut les exacerber. Par exemple, une politique de salaire minimum ou de conditions de travail minimales peut rendre le travail migrant moins rentable pour les employeurs. Par contre, une politique répressive face aux groupes d'opposition peut rendre difficile, voire impossible, la mise sur pied d'organisations syndicales, ce qui permet aux employeurs de profiter au maximum des vastes réserves de main-d'oeuvre qui existent surtout mais non exclusivement dans les zones urbaines. Pour être complète, toute recherche sur les migrations doit examiner le rôle de l'Etat dans les deux procès car c'est souvent grâce à lui que les rapports de force entre les travailleurs et travailleuses migrant(es) et les employeurs sont modifiés en faveur de ces derniers (1).

(1) Cela est particulièrement vrai dans la plupart des pays du Tiers-Monde.

BIBLIOGRAPHIE

- AMIN S., 1974 : « Introduction », in S. AMIN (éd), *Modern Migrations in Western Africa*, Londres : Oxford University Press, pp. 3-64.
- BARBIER A., OLLIVIER E. et PIERRE-JACQUES C., 1984 : « Convergence et ruptures dans les systèmes d'éducation : le cas de l'échec scolaire des haïtiens au Québec », *Anthropologie et Sociétés*, 8(2) : 49-64.
- BARIL R., GREGORY J. et JACQUES L.R., 1986 : « L'exode comme stratégie de survie : le cas du monde rural haïtien », *Environnement Caraïbéen/Medio Ambiente Caribeno*, n° 2 : 69-104.
- BERNECHE F., 1983a : « Immigration et espace urbain. Les regroupements de population haïtienne dans la région métropolitaine de Montréal », *Cahiers Québécois de démographie*, 12(2) : 295-324.
- BERNECHE F., 1983b : « Les caractéristiques socio-démographiques de l'immigration caraïbénne au Québec au recensement de 1971 », in V. PICHE, S. LAROSE et M. LABELLE (éds), *L'immigration caraïbénne au Canada et au Québec : aspects statistiques*, Montréal : centre de recherches caraïbes, Université de Montréal, pp. 93-112.
- BERNECHE F. et MARTIN J.C., 1984 : « Immigration, emploi et logement : la situation de la population haïtienne dans certaines zones de Montréal », *Anthropologie et sociétés*, 8 (2) : 5-29.
- BERTAUX D., 1977 : *Destins personnels et structure de classe*, Paris : Presses Universitaires de France.
- BERNARD P., 1981 : « Le travail et ceux qui le font : mécanismes et crises de la reproduction sociale », in ACSALF, *Travailleur au Québec*, Montréal : Coopératives Albert Saint-Martin, pp. 219-236.
- CAMPBELL F.A., 1986 : « Portrait de femmes ... aux Caraïbes », *le CRDI Explore*, 15(3) : 10.
- DE GAUDEMAR J.P., 1979 : *Mobilité du travail et accumulation du capital*, Paris : Maspéro.
- FRENETTE Y., 1985 : *Perception et vécu du racisme par des immigrantes et immigrants haïtiens au Québec*, Montréal : centre de recherches caraïbes, Université de Montréal, rapport de recherche n° 15.
- GRANOVETTER M., 1985 : « Vers une théorie sociologique des inégalités », in G. DUSSAULT et V. PICHE (éds), « L'inégalité sociale et les mécanismes de pouvoir », Montréal : presses de l'Université du Québec, pp 63-101.
- GREGORY J., 1985 : *Introduction à l'émigration haïtienne*, département de démographie, Université de Montréal, manuscrit.
- GREGORY J. et PICHE V., 1978 : « La migration africaine et le capitalisme périphérique », *revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, 15(4) : 466-477.

- GREGORY J. et PICHE V., 1986 : « Démographie, impérialisme et sous-développement ; le cas africain », in D. GAUVREAU, J. GREGORY, M. KEMPENEERS et V. PICHE (éds), *démographie et sous-développement dans le Tiers-Monde*, Montréal : Centre for Developing-Area Studies, University McGill, pp. 11-46.
- JUTEAU-LEE D., 1983 : « La production de l'ethnicité ou la part réelle de l'idéal », *sociologie et sociétés*, XV (2) : 39-54.
- KEMPENEERS M., LABELLE M., LAROSE S., NEILL G. et PICHE V., 1985 : *Famille, travail et réseaux migratoires : annexe méthodologique*, Montréal : centre de recherches Caraïbes, Université de Montréal, rapport de recherche n° 11.
- KEMPENEERS M. et NEILL G., 1985 : *Trajectoires socio-professionnelles des immigrantes et des immigrants haïtiens au Québec*, Montréal : centre de recherches caraïbes, Université de Montréal, rapport de recherche, n° 10.
- LABELLE M., 1978 : *Idéologie de couleur et classes sociales en Haïti*, Montréal : presses de l'université de Montréal.
- LABELLE M., LAROSE S. et PICHE V., 1983a : « Emigration et immigration : les haïtiens au Québec », *sociologie et sociétés*, XV (2) : 73-88.
- LABELLE M., LAROSE S. et PICHE V., 1983b : « Politique d'immigration et immigration en provenance de la Caraïbe anglophone au Canada et au Québec, 1900-1979 », *Canadian Ethnic Studies/Etudes ethniques au Canada*, XV (2) : 1-24.
- LABELLE M., MEINTEL D., TURCOTTE G. et KEMPENEERS M., 1984 : « Immigrées et ouvrières : un univers de travail à recomposer », *Cahiers de recherche sociologique*, 2 (2) : 9-48.
- LAROSE S., 1984 : « Transnationalité et réseaux migratoires : entre le Québec, les Etats-Unis et Haïti », *Cahiers de recherche sociologique* 2 (2) : 115-138.
- LAROSE S., 1985a : *Procès migratoire et trajectoires de classe des immigrantes et des immigrants haïtiens au Québec*, Montréal : centre de recherches caraïbes, université de Montréal, rapport de recherche n° 14.
- LAROSE S., 1985b : « De la complexité des motifs de la migration : le cas haïtien », *revue internationale d'action communautaire*, 14 (54) : 23-32.
- LAROSE S., en cours : *Land, Family and Rituals*, thèse de Ph D., Département d'anthropologie sociale, London School of Economics.
- NEILL G., 1985 : « Classe, sexe et trajectoire socio-professionnelle : le cas de l'immigration haïtienne au Québec », *cahiers québécois de démographie*, 14(2) : 259-276.
- NORMANDEAU L. et PICHE V., 1983 : « L'emploi projeté des travailleurs et travailleuses caraïbéennes au Québec, 1968-1977 », in V. PICHE, S. LAROSE et M. LABELLE (éds), *l'immigration caraïbéenne au Canada et au Québec : aspects statistiques*, Montréal : centre de recherches caraïbes, Université de Montréal, pp. 73-92.

- PICHE V., 1985 : « La migration internationale temporaire: son fonctionnement et ses implications pour le Québec », revue internationale d'action communautaire, 14(54) : 15- 22.
- PICHE V., GREGORY J. et COULIBALY S., 1980 : « Vers une explication des courants migratoires voltaïques », travail capital et société/Labour capital and society, 13(1) : 76- 103.
- PICHE V., GREGORY J. et DESROSIERS D., 1981 : « Migration et sous-développement en Haute-Volta : essai de typologie », cahiers québécois de démographie, X(1) : 87- 120.
- PICHE V., LAROSE S. et LABELLE M. (éds), 1983 : L'immigration caraïbienne au Canada et au Québec : aspects statistiques, Montréal : centre de recherches caraïbes, université de Montréal.
- PORTES A., 1981 : « Modes of Structural Incorporation and Present Theories of Labor Immigration », in M.M KRITZ, C.B. KEELY et S.M. TOMASI (éds), Global Trends in Migration, New York : Center for Migration Studies, pp 279-297.
- PORTES A. et MANNING R.D., 1985 : « L'enclave ethnique : réflexions théoriques et études de cas », revue internationale d'action communautaire, 14(54) : 45-61.
- STANDIND G. (éds), 1985 : Labour Circulation and the labour Process, Londres : Croom Helm.